

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant attribution de Médailles d'honneur.
Ordonnance Souveraine nommant un Membre du Bureau de Bienfaisance.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration italienne.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration pontificale.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Attaché à l'Administration des Domaines.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration française.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration italienne.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Décoration française.
Arrêté ministériel nommant une Dame aide des Téléphones.
Arrêté ministériel nommant une Dame aide des Téléphones.

MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. A. S. le Prince à S. M. le Roi de Wurtemberg. Déjeuner au Palais de Monaco.

ECHOS ET NOUVELLES :

Réception suivie de concert et de bal au Palais du Gouvernement.
Corso carnavalesque de la Mi-Carême.
Veglione au Palais du Soleil.
Bataille de fleurs à la Condamine.
Bal international au Casino de Monte Carlo.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monaco.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis d'Enquête.

LA VIE ARTISTIQUE :

Représentations d'Opéras : La Fille du Far West.
Concert Classique.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 février 1913, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix :

Sa Haute Exc. le Général Scalon, gouverneur de Varsovie ;

Grands-Officiers :

S. Exc. le Général Prince Melikoff, aide de camp de Sa Haute Exc. le Général Gouverneur de Varsovie ;

M. le Général de Kesketh, directeur en chef des Chemins de Fer de la Vistule ;

M. Mitrofan de Golenko, chef des Apanages de Biélovège ;

Commandeurs :

M. Venceslas de Maryevski, chef du Contrôle du Service Mobile des Chemins de Fer de la Pologne ;

M. Joseph Nevrlý, inspecteur des Chasses de Biélovège ;

Chevalier :

M. Otto Rekk, intendant du Palais de Biélovège.

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 février 1913, la Médaille d'Honneur de troisième classe est accordée aux sieurs :

Charitone Kazak,

Jules Wolkowitsky,

Pierre Turine,

Cyrille Schpakowitsh,

Ilia Omeljantshik,

gardes-chasse du Domaine de Biélovège ;

Antoine Jarotzki, garçon de wagon-salon.

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 février 1913, M. le Chanoine Retz, curé de la Paroisse Sainte-Dévote, est nommé membre du Bureau de Bienfaisance de la Principauté, en remplacement de M. le Chanoine Pichot, démissionnaire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 18 février 1913, M. Raoul Sauvage, chancelier de la Légation de Monaco à Rome, est autorisé à accepter et à porter la croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 18 février 1913, M. Joachim Ramonet y Mendo de Figueroa, conseiller de la Légation de Monaco à Madrid, est autorisé à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand qui lui a été conférée par S. S. le Pape.

Par Ordonnance Souveraine en date du 19 février 1913, M. Anatole Michel, clerc de notaire, est nommé attaché à l'Administration des Domaines.

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 février 1913, M. Georges Jaloustre, conseiller privé, chef du Cabinet civil de S. A. S. le Prince, est autorisé à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 février 1913, M. Ciro Capozzi est autorisé

à porter la croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 février 1913, M. Justin Charvet est autorisé à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat, en date du 25 février 1913, M^{lle} Joséphine Ferrari est nommée « Dame aide des Téléphones » saisonnière.

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat, en date du 25 février 1913, M^{lle} Léa Rouvière est nommée « Dame aide des Téléphones » saisonnière.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince, accompagné du Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance, a rendu visite, mercredi 26 février, à S. M. le Roi de Wurtemberg, actuellement en villégiature au Cap Martin.

LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Saxe-Meiningen, la Princesse Stéphanie de Belgique et le Duc d'Oporto ont déjeuné, la semaine dernière, au Palais de Monaco.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Son Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Flach ont donné, hier soir, au Palais du Gouvernement, une réception suivie d'une heure de musique et d'un bal.

Le succès de la fête par laquelle le Ministre et M^{me} Flach avaient innové, l'année dernière, cette gracieuse coutume, faisait impatientement attendre la réunion de cette année.

Celle-ci a été plus brillante encore que la précédente et l'éclat en a été particulièrement rehaussé par la présence de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. le Prince Héritaire qui ont daigné s'y rendre.

Dès 9 heures et demie, les voitures commencent à pénétrer dans la cour d'honneur brillamment illuminée et où les carabiniers rendent les honneurs.

Les invités pénètrent, par le grand vestibule décoré de branchages fleuris, dans le premier salon où ils sont accueillis, avec la plus souriante

bonne grâce, par Son Excellence et Madame Flach entourés de leur famille.

Les dames sont conduites dans la salle du Conseil d'État, décorée de tapisseries et de fleurs. Au milieu du grand panneau de gauche se trouve le portrait de Son Altesse Sérénissime. Au fond, une estrade a été dressée pour le concert. Au premier rang, des fauteuils sont disposés pour Leurs Altesses Sérénissimes dont la suite prendra place au second rang.

Successivement arrivent et se répandent dans les salons les autorités et notabilités monégasques; les représentants des Gouvernements étrangers accrédités à Monaco; S. Exc. le Ministre plénipotentiaire en France; de nombreuses personnalités de Nice, des Alpes-Maritimes et des villes voisines d'Italie; l'élite de la Colonie étrangère du Littoral; de nombreux officiers français et italiens en uniforme.

A 10 heures un quart, l'automobile de Leurs Altesses Sérénissimes s'arrête au bas du perron. Son Excellence et Madame Flach se trouvent sur le seuil pour présenter leurs respectueux sentiments de bienvenue à leurs augustes Hôtes.

Le Prince Albert veut bien exprimer à Madame Flach et à S. Exc. le Ministre d'État le plaisir qu'il éprouve à manifester sa sympathie à son représentant dans la Principauté en assistant pour la première fois à une réception au Palais du Gouvernement.

Leurs Altesses traversent ensuite les salons et la salle de concert où toute l'assistance debout salue respectueusement leur entrée, tandis que l'orchestre fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

Le Prince Albert et le Prince Louis prennent place aux fauteuils qui leur ont été réservés, ayant à leurs côtés Madame Flach et S. Exc. le Ministre d'État, S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Lord et Lady of Mar. Derrière Leurs Altesses, prennent place les membres de leur Maison civile et militaire.

Immédiatement le concert commence. Le programme, élaboré par M. Gunsbourg, directeur de l'Opéra de Monte Carlo, ne comprend qu'un petit nombre de morceaux, mais d'un choix exquis et interprétés par des artistes de tout premier ordre. MM. Smirnoff et Baklanoff, M^{lle} Lipkowska, dans des mélodies russes, M^{lle} Arcos, dans des lieds du maître Fauré, furent l'objet des plus flatteuses ovations dont leur excellent accompagnateur, M. Narici, recueillit sa juste part. S. A. S. le Prince Albert se fit présenter M^{lle} Lipkowska et M^{lle} Arcos qu'il daigna féliciter particulièrement.

Le concert terminé, Leurs Altesses quittent leurs sièges et traversent les rangs des invités qui s'inclinent respectueusement sur leur passage. Après avoir adressé quelques paroles bienveillantes à un certain nombre de personnalités, le Prince Albert et le Prince Louis, reconduits jusqu'à leur automobile par le Ministre et Madame Flach, expriment leur satisfaction dans les termes les plus gracieux.

Le bal commence ensuite aux sons d'un excellent orchestre. Les couples sont nombreux et l'on danse dans la salle de concert, de nouveau transformée, et dans les trois salons. Un luxueux buffet a été dressé sur la terrasse, fermée pour la circonstance et décorée de fleurs et de tapisseries. Au premier étage, le cabinet du Ministre offre un asile aux joueurs.

Le cotillon, très brillamment conduit par M^{lle} Lemoël et le Lieutenant Wagner, et par M^{lle} Juliette Gastaud et le Lieutenant Chamber, a donné lieu à une abondante distribution de charmants souvenirs.

Pendant que le galop final entraîne les danseurs, de petites tables sont rapidement dressées dans les différents salons et un souper délicat est servi vers trois heures et demie.

Après le souper, l'orchestre entame de nouveaux airs de valses et les danses reprennent jusqu'au petit jour.

Sous les auspices du Comité des Fêtes de la Principauté, la Société des Bains de Mer a essayé de renouveler et d'accommoder au cadre élégant de Monte Carlo le traditionnel cortège carnavalesque.

Mercredi dernier, un amusant défilé s'est déroulé dans les allées du Boulingrin devant un très nombreux public qui occupait deux vastes tribunes et des sièges disposés tout le long du parcours.

Les cartonnages, habilement façonnés par M. Visconti, rappelaient avec une verve railleuse les différentes manifestations sportives constituant l'un des attraites les plus appréciés de la saison d'hiver.

Le cinquième grand Veglione organisé par la Société des Bains de Mer au Palais du Soleil a eu lieu jeudi, jour de la Mi-Carême.

Les costumes et les travestis étaient nombreux et brillants et trois excellents orchestres se sont succédé jusqu'à trois heures du matin, sans autre interruption que celle que nécessitait la distribution des nombreuses et élégantes bannières offertes par les organisateurs.

Le Comité des Fêtes a obtenu un plein succès avec la bataille de fleurs organisée, dimanche, par les soins de ses délégués, MM. Vatrican, Fontana, Farret et Noghès, sur le boulevard de la Condamine. Dans les tribunes remplies par une foule élégante, on remarquait le Président du Conseil National, les Conseillers de Gouvernement à l'Intérieur et aux Travaux Publics, ainsi que nombre de notabilités.

A 2 heures un quart, la fête a débuté par le défilé des pompiers porteurs des bannières, précédés par la Société Philharmonique qui s'est ensuite fait entendre, pendant tout le cours de la fête, alternativement avec la Lyre Monégasque et l'excellente Musique de Beaulieu.

Les voitures en grand nombre et très luxueusement décorées ont pénétré sur la piste et la bataille s'est engagée aussitôt, très joyeusement animée.

Voici les principales récompenses décernées par le jury :

1^{er} prix : Ombrelle fleurie, à M^{me} la Baronne de Buxhoeveden.

2^e prix : Kiosque japonais, à M^{me} Leoncini.

3^e prix : Victoria œillets rouges, à l'Hôtel Métropole.

4^e prix : Eventail fleuri, à M^{mes} Maubert et Martiny.

5^e prix : Tonnelle d'œillets, à M^{lles} Schwetz et Canavero.

5^e prix (ex æquo) : Puits fleuri, à M^{mes} Nigram et Borra.

6^e prix : « Pergola », à M^{me} Farret.

7^e prix : Panier enchanté, à M^{lles} Bérail, Gastaud, Crovetto, Marsan et Escoffier.

8^e prix : Char Louis XV, à « l'Étoile de Monaco ».

8^e prix (ex æquo) : Voiture papillon, famille Tiraboschi.

9^e prix : Voiture Tennis.

10^e prix : Bateau de fleurs, à la Société des Régates.

Sept autres prix ont encore été distribués.

La société aristocratique de la Colonie Étrangère s'est trouvée de nouveau réunie, dimanche soir, dans la somptueuse salle de musique du Casino de Monte Carlo, décorée de massifs de fleurs et magnifiquement illuminée.

Le bal a été des plus animés, embelli par la richesse et l'élégance des toilettes, et un buffet aussi abondant que délicat s'offrait aux danseurs pour réparer leurs forces.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 25 et 28 février 1913, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

S. M.-C., né le 10 mars 1855, à Pompejana (Italie),

sans profession ni domicile, quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

S. G., né le 26 février 1864, à Dornach (Alsace), employé de commerce, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

A. G.-F., né le 6 mai 1878, à Santa Domenica Ialao (Italie), sans profession ni domicile, deux mois de prison et 50 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive ;

V. M., né le 21 août 1896, à Monaco, caviste, demeurant à Monaco, six jours de prison, pour violences et voies de fait à agent. Le père déclaré civilement responsable ;

O. B.-C., laveur de voitures, né le 1^{er} août 1865, à Castelvittorio (Italie), demeurant à Vintimille, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Samedi 22 février, 91 tireurs ont pris part au Prix des Terrasses (handicap). Après le sixième tour, 20 tireurs ayant tué 6 sur 6 restent en barrage et 71 tireurs sont éliminés. — Le lendemain, MM. Zambonelli à 27 mètres, Kasantzeff à 30 m. 1/2 et T.-H. Watson à 24 m. 3/4, tuant 12 sur 12, premiers, partagent 9.420 francs; Baron R. Gourgaud à 25 m. 1/2, Comte M. Schmising à 24 m. 3/4 et M. Riva à 23 mètres, tuant 11 sur 12, quatrièmes, partagent 495 francs.

Les 24, 25, 26 et 27 février, le Onzième Championnat triennal à 27 mètres a réuni 110 tireurs.

Première journée : Après le troisième tour, 48 tireurs ont tué 3 sur 3, 38 ont 2 sur 3, 21 ont 1 sur 3 et 3 ont 3 zéros.

Deuxième journée : Après le septième tour, 14 tireurs ont tué 7 sur 7, 24 ont 6 sur 7, 33 ont 5 sur 7, 37 ont 4 sur 7, 12 ont 3 sur 7 et 10 sont éliminés.

Troisième journée : Après le douzième tour, MM. Fadini, Rosenlecker, Labiche et Nutt ont tué 12 sur 12. 10 tireurs ont 11 sur 12, 17 ont 10 sur 12, 17 ont 9 sur 12, 24 ont 8 sur 12 et 38 sont éliminés.

Quatrième journée : M. Nutt, tuant 26 sur 27, premier, gagne 17.265 francs et la Médaille d'or; MM. Fadini et Labiche, tuant 25 sur 27, deuxièmes, partagent 12.635 fr.; M. Kasantzeff, tuant 24 sur 26, quatrième, gagne 3.160 fr.

Vendredi 28, le Prix des Chèvrefeuilles (handicap) a réuni 72 tireurs. MM. Zambonelli à 28 m. 1/2 et Baron de Rosenwerth à 20 mètres, tuant 20 sur 20, premiers, partagent 6.340 francs; Baron de Winck à 26 m. 1/4 et M. Hébert à 22 mètres, tuant 19 sur 20, troisièmes, partagent 2.210 francs.

Samedi 1^{er} mars, 61 tireurs ont pris part au Prix de l'Hôtel Métropole (série). M. Upson et Comte R. de Fabricotti à 24 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les deux premières places. MM. Roberts et Ker à 29 mètres, tuant 9 sur 10, partagent la troisième place. L'Objet d'Art offert par l'International Sporting Club de Monaco a été gagné par M. Rosenlecker.

Nous apprenons qu'à la suite du Concours général Agricole qui vient d'avoir lieu à Paris et où la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. avait organisé une exposition de fleurs du Littoral, de fruits et de primeurs, le Jury a décerné les récompenses suivantes :

A la Compagnie P.-L.-M. et à la Ligue fédérale du Commerce floral et horticole du Sud-Est : un diplôme d'honneur avec félicitations. Le Jury a demandé à M. le Ministre de l'Agriculture que ces diplômes soient échangés, chacun, contre un objet d'art.

A MM. Merle frères, à Cap d'Antibes : une médaille d'or.

A MM. Chasset, à Quincieux (Rhône), — Rocca, à Menton, — l'Union des Producteurs de Cavaillon, — le Syndicat des Jardiniers-Maratchers de la banlieue d'Avignon : un diplôme de médaille d'or.

A MM. Dubois, à Cap d'Antibes, — Gautier, à Giens : une médaille d'argent.

Au Syndicat maraicher d'Aramon, et au Syndicat des Producteurs de Chateaufort : un diplôme de médaille d'argent, grand module.

A l'Union des Producteurs d'Hyères : un diplôme de médaille d'argent.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le *Journal de Monaco* publié, à titre documentaire, le communiqué ci-dessous, daté du 26 du mois dernier, qui n'a pu paraître plus tôt, le dernier numéro du *Journal de Monaco* portant la date du 25.

COMMUNE DE MONTE CARLO

Avis d'Enquête

Le Maire de la Commune de Monte Carlo a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Rigoli Humbert, à l'effet d'être autorisé à établir un atelier de plomberie et zinguerie dans la maison Marocco (pont de la Rousse).

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 26 février courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet atelier sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monte Carlo, le 26 février 1913.

Le Maire,
HONORÉ BELLANDO.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le PRINCE DE MONACO

La Fille du Far West.

L'an dernier, nous avons consacré à *la Fille du Far West* un long et copieux article. Après plusieurs mois écoulés, l'œuvre dernière de M. Giacomo Puccini se présente à nouveau devant le public du théâtre de Monte Carlo dans les mêmes exceptionnelles conditions de mise en scène, de décoration et d'interprétation. Que pourrions-nous bien dire maintenant d'intéressant à propos de *la Fille du Far West*?

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, le sujet, emprunté à une pièce célèbre aux Amériques et jouée des milliers de fois, est d'un dramatique formidable; il regorge d'épisodes poignants, de pérépéties exorbitantes et de coups de théâtre inattendus qui éclatent comme des détonations de tonnerre. Tout y est d'un intérêt excessif et gros de mélodrame. La scène, sans cesse dans une agitation forcenée, comme prise de convulsions, n'a pas une minute de quiétude. Dès qu'une courte éclaircie tente de se produire au milieu de cette atmosphère d'orage, immédiatement de lourds nuages s'amoncellent, des grondements sinistres se font entendre et la tempête reprend avec une sorte de furie démoniaque.

La question est de savoir si un ouvrage du genre de *la Fille du Far West* réclame impérieusement le secours de la musique et si ses situations, atrocement noires et toujours en proie aux pires cataclysmes, peuvent être développées lyriquement?

Cette réserve formulée, il nous plaît de reconnaître que la musique de M. Puccini est la fidèle servante de l'action. Elle suit l'affabulation jusqu'en ses plus capricieux méandres, cherchant à en saisir les multiples aspects, à pénétrer ses plus secrètes intentions et à rendre avec le relief nécessaire toute la violence de ses extériorités. Il n'est pas douteux que c'est le second acte du drame de David Belasco qui a « emballé » M. Puccini et l'a déterminé à écrire sa partition. Or, il se trouve que cet acte extraordinairement impressionnant est, à notre humble avis, le moins réussi musicalement. Nous nous empressons d'ajouter qu'il ne pouvait guère en être autrement. Ce second acte, mélodramatique en diable et uniquement à effet, ne renferme aucune situation susceptible d'inspirer un musicien. La scène capitale de la partie de carte n'a rien à gagner à être renforcée

d'un gros de notes et le coup de terreur, causé par la goutte de sang révélatrice tombant sur la main de Rance, se suffit à lui-même et ne réclame aucune aide musicale. Ces scènes essentielles, en dépit du talent déployé par M. Puccini, restent donc, dans la partition, ce qu'elles sont dans le drame; la musique n'en décuple pas la force d'impression. D'où inutilité flagrante de la musique. Et preuve que le vénérable et naïf trémolo, dont on se contentait autrefois dans les vieux mélés, n'était déjà pas tant sot.

Le premier acte, avec ses mouvements de foules, ses alternatives de fracas et de silence, ses soubresauts de colère, ses rebondissements de gaieté et ses jaillissements d'amour, n'est dépourvu ni de singularité ni d'attrait. On est amusé par cette succession d'épisodes, formant tableau, qui se déroulent avec une continuité enragée. La vie de cet acte est intense. La musique a le louable mérite de ne pas se perdre dans la phraséologie et l'emphase. Elle contient même de jolis coins : la chanson du Minstrel, reprise en chœur par les mineurs émus, d'une teinte mélancolique quasi souffrante, qui met dans le brouhaha enfumé de la taverne une délicate note poétique; la scène de la leçon, soulignée et commentée par de gentilles puérilités orchestrales; la petite valse, rythmée par les claquements de main; le duo qui termine l'acte où l'on remarque une mélodie d'une saveur plutôt wagnérienne... Au troisième acte citons la très italienne romance du ténor d'une franche mélodie, où l'accent pathétique se mêle à la caresse passionnée, et la scène des supplications de Minnie, variée et éloquente, que clot l'adieu suprême des deux amants unis à jamais dans l'amour.

On a beaucoup dit et répété qu'en composant la partition de *la Fille du Far West*, M. Puccini avait transformé sa manière. C'est peut-être aller un peu loin. L'auteur de *la Vie de Bohème*, artiste souple, à l'esprit ouvert, sachant prêter l'oreille aux bruits qui viennent de partout, n'est pas de ceux qui refusent de marcher avec leur temps. Il sait profiter des améliorations apportées à la technique instrumentale par les maîtres, enrichir sa palette de couleurs nouvelles, et renforcer ses qualités personnelles des procédés et des trouvailles de ses grands confrères. En agissant ainsi, M. Puccini reste dans son rôle d'artiste intelligent et nous n'entendons nullement lui adresser de reproches. Il nous paraît que le musicien de *la Fille du Far-West* ne se différencie pas du musicien qui composa pour la postérité et *la Vie de Bohème*, et *la Tosca*, et *Madame Butterfly*, et *Manon*. La forme est moins agressive, les moyens employés sont plus délicats, l'expression fuit volontiers la brutalité, la tendance est visiblement plus élevée. Néanmoins, l'ouvrage porte l'empreinte paternelle : *Puccini fecit*.

Rarement il nous fut permis de voir pièce mieux montée que *la Fille du Far West*. La mise en scène est réglée avec un souci de vérité et un sens du pittoresque vraiment inouïs. Tout est vivant, grouillant, curieux et amusant. Et les décors ! De grandes merveilles de juste réalisme (1^{er} et 2^e actes) et d'ampleur décorative (3^e acte). M. Visconti est un maître qui se renouvelle sans jamais se répéter.

Nous ne saurions trop clamer notre admiration pour M. Martinelli, qui ne se borne pas à jouer le personnage de Ramerrez, mais qui est le personnage même. Et cette voix du bon Dieu, facile, généreuse, vaillante et de qualité supérieure ! C'est purement une joie de voir se dépenser avec une telle foi un artiste aussi miraculeusement doué. Dès maintenant, le successeur de M. Caruso est trouvé.

Dans le rôle de Jack Rance, tenu de si étonnante façon par M. Borghese, l'autre saison, M. Baklanoff a déployé les meilleures qualités de son talent. La scène de la partie de carte lui a été particulièrement favorable.

M. Allard, dont les progrès sont sensibles à chaque apparition qu'il fait sur la scène, a donné une interprétation excellente du rôle de Sonora. Ce baryton de mérite sérieux a réussi à se tailler un succès personnel de bon aloi en mettant en pleine lumière un personnage d'importance plutôt discutable.

A louer sans réserve MM. Clazure, Delmas, Cousinou, etc. et M^{lle} Lollini.

M^{me} Poli Randaccio continue à se montrer chanteuse d'une endurance incroyable et comédienne ardente dans le rôle écrasant de Minnie.

Et M. Bellucci est tout simplement un chef d'orchestre de premier ordre. Sous sa baguette volontaire, la valeureuse troupe des instrumentistes s'est surpassée.

Inutile de dire qu'on a énormément applaudi, que M. Martinelli a dû répéter la romance du troisième acte et que le public fit preuve du plus bel enthousiasme.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERT CLASSIQUE

Le programme comprenait l'Ouverture de *Prométhée* de Beethoven, la *Symphonie en La mineur* (n^o 2) de Saint-Saëns. La seconde partie était entièrement consacrée à des œuvres de M. Camille Erlanger, et le compositeur en dirigea lui-même l'exécution. C'est un des meilleurs concerts que nous ayons entendus cette année. J'aurai fait toutes les réserves que j'ai à faire aujourd'hui (et encore dois-je avouer que la faute, si faute il y a, est somme toute peu grave et non exempte de grâce) quand j'aurai noté que l'*Allegro* de l'Ouverture de Beethoven a été pris un peu trop vite par les premiers violons. L'escadron léger des Numides, dont parle le poète, ne peut s'élaner avec plus de vertigineuse souplesse. Ils partent d'un galop presque aérien, mais la masse plus lourde de l'orchestre ne peut les suivre et les cavaliers de tête doivent (et comme on sent que cela leur coûte) reprendre une allure plus calme.

La Symphonie de Saint-Saëns a été délicieusement jouée. Chef, orchestre, — on sentait si bien que tous ils étaient heureux de jouer cette musique, — se laissaient aller au charme de cette écriture où voisinent la grâce, le sentiment, la force, le souvenir des grands maîtres allemands et la clarté native de notre France, tout ce qui fait de Saint-Saëns le plus grand, le plus complet de nos maîtres. Nous avons passé là un moment exquis. Et dire que l'homme qui a écrit ces pages délicieuses n'avait que vingt-quatre ans. Une telle maîtrise, une telle maturité à cet âge tient du prodige. Quelle admirable carrière que celle du jeune compositeur de *Déjanire* !

Les œuvres que M. Erlanger nous a fait entendre ensuite sont toutes intéressantes à leur manière; quelques-unes sont de tout premier ordre. Elles ont été exécutées sous la direction de M. Erlanger qui me paraît avoir quand il dirige les mêmes qualités que quand il écrit. Souplesse, sobriété, force quand il le faut, élégance toujours. On a beaucoup goûté l'Introduction du 3^e acte du *Juif Polonais*, page d'une émotion profonde et d'une analyse psychologique serrée, et la très brillante *Sérénade carnavalesque*. M. Erlanger a un sens extrêmement fin de la couleur. Ses *Scènes bretonnes* sont aussi évocatrices de la lande que sa *Berceuse mauresque* de l'Espagne arabe. L'Alexandrie de Pierre Louys, le moyen âge légendaire de Flaubert l'inspirent également bien. Il se promène par les temps et les pays avec une incroyable habileté à saisir le trait caractéristique. Et il écrit dans une langue très pure, avec un respect constant de son art. Son *Saint-Julien l'Hospitalier* est une très belle chose. Ce fut vraiment un beau concert.

C. K.

L'AÉROPHILE, revue technique et pratique des locomotions aériennes (21^e année), 35, rue François 1^{er}, Paris. — Directeur : Georges Besançon.

A lire dans l'*Aérophile* du 1^{er} mars les intéressants résultats d'une enquête officielle anglaise sur une série d'accidents d'aéroplanes commentés par Paul James et du même un curieux article « Comment gagner le concours de l'Aviette à ailes battantes » ; la description de la torpille Borel et l'article « Derrière les statistiques » par Henri Mirguet ; la note du commandant Thouveny « Sur un nouveau principe du vol à voile » ;

le compte rendu des derniers records de Guillaux, de Gougenheim et de Chevillard avec diagrammes des vols; la 15^e liste de nouveaux pilotes-aviateurs brevetés comprenant plus de 130 noms; l'analyse détaillée de la conférence du général Bourgeois « Le point en ballon et en aéroplane », par le capitaine Noirel; la fin de l'étude détaillée de Louis Godard sur les « Montgolfières modernes à chaufferie moderne »; les plus récentes nouvelles des dirigeables en France et à l'étranger; l'intéressant article de jurisprudence aéronautique de M^e J. Imbrocq.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

M. OZO vient d'acquérir le fonds d'appartements meublés de MM. JOUVERNEAUX et BAUDRY.

Oppositions seront reçues, 5, boulevard d'Italie, par M. Ozo, dans les délais légaux.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

M. BOCCI vient d'acquérir le fonds de Coiffeur de M. A. ORENGO.

Oppositions seront reçues, place des Moulins, par M. Bocci, dans les délais légaux.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

Le jeudi trois avril mil neuf cent treize, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, pardevant M. Bellando de Castro, juge au dit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné.

Qualités. — Procédure.

Cette licitation a lieu aux requête, poursuite et diligence de :

M^{me} MARIE-LOUISE-AUGUSTINE LIANDIER, dite GERMAINE ORCELLE, artiste dramatique, demeurant au Vésinet (Seine-et-Oise), rue de l'Église, numéro 20,

Assistée de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel elle fait élection de domicile ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. HENRI-ANTOINE LIANDIER, marchand-tailleur, demeurant à Paris, ci-devant rue de la Boétie, numéro 32, et actuellement faubourg Saint-Honoré, numéro 102,

Défendeur à la licitation, ayant pour avocat M^e Suffren Reymond, avocat à la Cour d'Appel de Monaco.

La dite vente a lieu en exécution :

1^o D'un jugement de la Deuxième Chambre du Tribunal Civil de Première Instance de la Seine, en date du huit février mil neuf cent dix, confirmé par un arrêt de la Cour d'Appel de Paris, rendu par la Deuxième Chambre, le dix-sept mai mil neuf cent onze, les dits jugement et arrêt enregistrés à Monaco, le quinze novembre mil neuf cent onze, folio 67 verso, case 7 et folio 68 recto, case 4 ; — et 2^o d'un jugement du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du trente janvier mil neuf cent douze ; d'un deuxième jugement du même tribunal, du quatorze avril mil neuf cent douze, déclarant mal fondée l'opposition faite par M. Liandier au jugement du trente janvier mil neuf cent douze ; et d'un arrêt de la Cour d'Appel de Monaco du vingt-cinq janvier mil neuf cent treize, confirmatif du jugement du quatorze avril mil neuf cent douze.

Le cahier des charges pour parvenir à la licitation a été dressé par M^e Eymin, notaire poursuivant, le seize février mil neuf cent douze et déposé au Greffe Général, le dix-sept du même mois.

Désignation de l'immeuble à vendre.

Une propriété située à La Condamine, Principauté de Monaco, avenue de Fontvieille, numéro 4, consistant en

une villa dénommée **VILLA JOSAM**, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec terrain attenant en nature de jardin, le tout clos de murs, d'une superficie approximative de deux mille quatre cent soixante mètres carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 68 de la section A, confinant : au couchant, l'avenue de Fontvieille ; au nord, à un escalier ; au levant, à un chemin ; et au sud, aux consorts Olivier, mur mitoyen avec eux.

Mise à Prix.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de cent cinquante mille francs, fixée par le Tribunal de Première Instance de Monaco, dans son jugement du trente janvier mil neuf cent douze, ci..... **150.000 fr.**

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, poursuivant la licitation, le trois mars mil neuf cent treize.

(Signé:) Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le trois mars mil neuf cent treize, folio 50 verso, case 4. Reçu : un franc. (Signé:) P MARQUET.

VENTE APRÈS FAILLITE

Le Jeudi 13 Mars 1913, à 2 heures du soir, rue Alberti, 3 bis, à Nice, en la salle des ventes du Mont-de-Piété, il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère des commissaires priseurs, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de **bijoux**, d'une valeur supérieure à cent mille francs, engagés au Mont-de-Piété de Nice et dépendant de la faillite du sieur Georges Colin, joaillier à Monte Carlo.

Le Syndic : A. Cioco.

Société anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco

Les Actionnaires de la Société anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le 29 mars 1913, à trois heures du soir, au siège social, usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1912 ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Nomination d'un Administrateur sortant ;
- 6^o Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1913.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette assemblée.

MM. les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres, trois jours avant la réunion, au siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une Caisse publique ou dans des Banques agréées par le Conseil d'Administration, équivalra au dépôt de titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «*««*»

LA FRANCE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie { Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^e..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurés maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^e D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 8251.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n^{os} 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.